



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 64783

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la proposition de changement de logo de la SNCF et ses conséquences dans le domaine financier. Peut-on considérer qu'un tel changement apportera des avantages nouveaux aux usagers, justifiant les dépenses consacrées aux nouveaux équipements dans les gares, le matériel roulant des chemins de fer, la tenue des personnels, ou autres modifications de détail ? Il lui demande ce qu'il pense de cette décision à l'heure où les budgets des fonds publics doivent être orientés plutôt sur la voie des économies et de la chasse aux dépenses inutiles.

Texte de la réponse

Le coût global du changement de logo de la SNCF est de 4,067 millions d'euros, le coût de création s'élevant à 67 000 euros et le coût de déploiement à 4 millions d'euros. La SNCF estime ce coût relativement faible compte tenu du nombre et de la diversité des supports à traiter ; elle l'a minimisé notamment en assurant une gestion fine des stocks permettant de ne rien mettre au rebut, et en utilisant une technique moderne de pelliculage qui permet d'appliquer le logo sur le support sans avoir besoin de changer celui-ci. Ce coût est équivalent à celui d'une campagne commerciale tarifaire et inférieur à celui de la campagne de lancement du TGV méditerranéen. Le précédent changement de logo de la SNCF datait de 1992. Ce nouveau logo est apparu indispensable pour accompagner l'évolution de l'entreprise, notamment au plan commercial. La SNCF doit en effet adopter des stratégies de marketing pour promouvoir ses services et ses offres commerciales afin de mieux affronter la concurrence des autres modes de transport et dégager ainsi des bénéfices. C'est ainsi que, dans le cadre de son autonomie de gestion, elle a souhaité faire évoluer son identité visuelle comme le font normalement d'autres entreprises de services.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64783

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4741

Réponse publiée le : 19 septembre 2006, page 9919